

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 20 |
| Nombre de délégués présents : | 11 |
| Nombre de votants : | 13 |
| Nombre de pouvoirs : | 2 |

L'an deux mille quatorze et le 26 juin à 18H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 20 juin 2014, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Messieurs Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Daniel ESCURAT, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Jean-François LOGE, Patrice FARGE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Mesdames Michèle GUILLOU, Jeanine VIVIER, Christiane MONTEIL, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Messieurs Philippe JENTY, Bernard MIEL, Jean-Louis LAGEDAMON, Bernard ROUGE, Jean-François MICHON, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-Luc RONDEAU, Michel SAUGERAS, Hervé GOUTILLE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤

OBJET : N° 2014/06/17 : ADHÉSION À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE CORRÈZE INGÉNIERIE

Rapporteur : Monsieur Marc CHATEL

13 JUL. 2014
CONTROLE DE LEGALITE

Les missions de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie, dont la création a été décidée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2013, sont les suivantes :

L'Agence Corrèze Ingénierie a vocation à assurer pour les collectivités adhérentes une assistance, essentiellement d'ordre technique, pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines du bâtiment, de la voirie et des espaces publics, de l'eau potable et la défense incendie, de l'assainissement, du traitement et de la gestion des déchets.

L'adhésion à Corrèze Ingénierie est soumise à cotisation et le recours aux prestations donne lieu à l'établissement d'une note d'honoraires établie en fonction de la mission à exécuter.

Corrèze Ingénierie est un établissement public administratif créé en application de l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Ses statuts prévoient les modalités d'administration de la structure, au travers de l'Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Président, et du Conseil d'Administration.

Le montant forfaitaire annuel 2014 d'adhésion à l'agence pour le SYTTOM 19 est de 3 000 € HT.

Monsieur Marc CHATEL, Président du SYTTOM 19, propose aux membres du Comité Syndical :

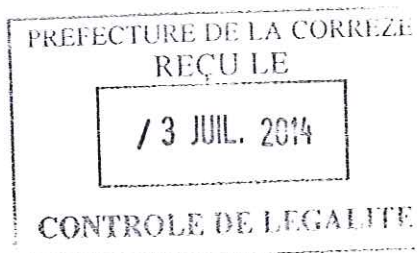
- d'adhérer à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie,
- et d'adopter les statuts tels qu'ils ont été votés lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'Agence Corrèze Ingénierie le 6 septembre 2013.

Monsieur Marc CHATEL, Président du SYTTOM 19 invite les membres du Comité Syndical:

- à délibérer sur ces propositions
- et à autoriser le Président du SYTTOM 19 à signer tous les documents (actes et contrats) à intervenir.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 26 juin 2014



Le Président,

Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 03/07/2014 et publication ou notification du 03/07/2014